

Il n'y a pas très longtemps, j'ai été frappé en lisant ce qui suit dans un petit bouquin: Notre système de production doit donc être ordonné à la production de biens qui satisferont tout d'abord les premiers besoins de l'homme, puis les besoins secondaires et, finalement, les besoins qui tiennent de l'abondance et du luxe.

On ne peut certes pas dire qu'avec l'augmentation proposée par le gouvernement, on va dépasser ce niveau pour se ranger dans le domaine du luxe. Absolument pas! Il est encore possible de faire davantage, en tenant compte de la possibilité de production. Or, on adopte des lois qui permettront d'augmenter graduellement les pensions au fur et à mesure que se développera le pays, et nous comptons sur le gouvernement pour le faire. En exigeant moins, nous serions injustes envers nos citoyens âgés.

A mon sens, augmenter la pension de sécurité de la vieillesse simplement de manière à compenser l'augmentation graduelle du coût de la vie ne suffirait pas, car à mesure que le niveau de vie monte, à cause d'une productivité accrue, nos vieillards devraient profiter dans la même mesure que les autres Canadiens.

C'est ce qu'on appelle le patrimoine d'un pays. Les plus anciens ont contribué à laisser quelque chose au pays.

Ils ont travaillé à créer des richesses, afin de bénéficier du fruit de leur travail dans leurs vieux jours.

Certains gens disent parfois: C'est fatigant de payer des taxes pour faire vivre les personnes âgées. Pourquoi n'ont-elles pas économisé alors qu'elles travaillaient, afin de pouvoir assurer leur subsistance? Mais il ne faut pas blâmer ces personnes, qui ont été pressurées toute leur vie par des taxes excessives et par l'intérêt exigé par le contrôleur du crédit qui appartient à la nation.

Certains personnes ont monnayé le crédit de la nation et ont reçu une récompense sous forme d'intérêt provenant des taxes des Canadiens. Il n'est pas étonnant que les personnes âgées soient pour la plupart dans des situations difficiles et n'aient pas réussi à économiser, afin de pouvoir vivre convenablement au cours des dernières années de leur vie.

C'est contre ce régime que nous nous battons continuellement. Malgré tout, nous progressons. On s'aperçoit d'un jour à l'autre qu'il y a possibilité de faire mieux, que certains changements s'imposent, mais on ne progresse pas suffisamment vite. Les événements nous dépassent et il arrive ce que nous connaissons présentement au Canada.

Monsieur l'Orateur, j'espère que le ministre se montrera non pas charitable, mais juste quant à l'évaluation des ressources, et si, par suite d'erreurs, lors de la mise en application du nouveau régime, certaines personnes reçoivent quelques dollars auxquels elles n'ont pas strictement droit en vertu de la loi, je souhaite qu'on ne les traitera pas de façon trop sévère.

Sans qu'il y ait malhonnêteté de la part des pensionnés, à cause de réponses ou de questions qui n'ont pas été bien comprises, lorsque les formalités ont été remplies, il arrive parfois qu'après deux, trois ou quatre ans, le ministère découvre qu'il a payé un certain montant en trop. Les personnes âgées sont alors obligées de rembourser, alors qu'elles ont moins de revenu que jamais. On retient un certain montant d'argent sur leurs chèques de pension et on les met dans des situations difficiles. C'est inhumain.

C'est pour cette raison que je voudrais demander au ministre de dire à ses fonctionnaires de ne pas être trop sévères, afin de ne pas rendre encore plus malheureuses les personnes âgées qui pourraient se trouver dans de telles situations.

Comme je l'ai dit au début, monsieur l'Orateur, nous avons l'intention d'appuyer le projet de loi, mais nous nous proposons également de faire certaines suggestions et de présenter certains amendements. Il ne s'agit pas pour nous de la dernière augmentation des pensions. Nous espérons qu'on modifiera encore la loi sur la sécurité de la vieillesse, afin d'accorder une augmentation justifiée de la pension.

Il ne faudra donc pas se présenter lors des élections, pendant huit, dix ou quinze ans, en disant aux personnes âgées: On a augmenté vos pensions de 42c. par mois et on a légèrement augmenté votre supplément de revenu garanti, vous faisant ainsi un cadeau. Il faut être plus honnête. A mon avis, tout de suite après l'adoption de la loi, il faudra continuer à examiner la situation relative à la sécurité de la vieillesse pour l'adapter aux possibilités de production, afin que les personnes âgées puissent encore vivre de belles années dans un Canada qu'elles ont contribué à construire et dont nous héritons aujourd'hui.

C'est pourquoi, étant encore dans la force de l'âge, nous désirons que le gouvernement fasse encore davantage pour que, partout, on puisse dire qu'au Canada, la population ne vit pas uniquement de souvenirs, mais de reconnaissance et de biens matériels. Il faut que l'on dise que la population se rend compte que Dieu n'a pas placé sur notre territoire tant de richesses pour qu'elles soient entassées, créant ainsi la privation, mais pour qu'elles soient distribuées à tous les Canadiens. Il importe que l'on cesse de penser que l'on doit vivre dans la misère au sein de l'abondance.

• (5.10 p.m.)

[Traduction]

M. Steven Otto (York-Est): J'ignore si c'est mon discours anticipé ou l'exposé des théories créditistes que nous venons d'entendre qui ont vidé si rapidement la Chambre, mais j'espère qu'avant d'avoir terminé, vous ne serez pas le seul à m'entendre monsieur l'Orateur; je vois le ministre du Travail (M. Mackasey) qui fait un signe de tête et je suis heureux de recevoir l'assurance qu'il sera ici encore quelque temps.

Je n'ai pas l'intention de citer maintenant des chiffres précis ni de faire des distinctions subtiles comme les porte-parole néo-démocrates et dans une certaine mesure, ceux de l'opposition officielle; je crois que nous devrions les réserver pour l'étude en comité. Somme toute, la deuxième lecture a pour effet de renvoyer le projet de loi au comité. Je me propose de parler des principes généraux incorporés à cette mesure et de la position des partis de l'opposition à leur égard.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a dit qu'il aimerait que le bill soit généreux. Il a ajouté qu'il voudrait que le bill soit aussi généreux (*libéral*) que celui qui avait été présenté en 1951 ou 1952. Je lui ferai remarquer que les bills libéraux ne remontent pas à 1952, 1910 ou 1912. Tous nos projets de loi sont avant-gardistes.